La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Demande de subvention
PLAN DE MODERNISATION DES ELEVAGES FILIERE HORS AVICOLE

Appel à Projets 2019 **V1.0 du 01 juillet 2019**

Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles

TO 4.1.1 des Programmes de Développement Ruraux (PDR) Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu
https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

Evolution entre les versions
Version V1.0 du 01/07/2019 : version originale

IMPORTANT
Le formulaire de demande d'aide (fichier word) ne doit en aucun cas être modifié par le bénéficiaire. Toutes modifications ou suppressions de paragraphes pourront entraîner l'irrecevabilité de la demande.
Cette demande d'aide, une fois complétée, constitue, avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins, le dossier unique de demande d'aide pour l'ensemble des financeurs publics potentiels.

Où faire parvenir votre dossier ?	Veuillez transmettre l'original ainsi que l'ensemble des justificatifs au DDT/DDTM du département du siège de votre exploitation. Cachet de la poste faisant foi. Veuillez également en conserver un exemplaire.
Contact en cas de besoin d'assistance	Votre DDT/DDTM, Guichet Unique Service Instructeur (GUSI)
Périodes d'appel à projets	1er juillet au 31 aout2019

Toutes les informations demandées dans ce document doivent être complétées.

ATTENTION :

- Les travaux/investissements démarrés avant la date de réception du dossier ne pourront pas être financés. Un devis signé, un bon de commande, une facture émise ou payée sont considérés comme un commencement de travaux (hors honoraires d'architectes, rémunérations d'ingénieurs et de consultants, dépenses liées au conseil en matière de durabilité environnementale et économique (diagnostics), études de faisabilité)
- L'accusé réception du dossier (complet ou non) ne vaut pas acceptation de l'aide par l'autorité de gestion.

Cadre réservé à l'administration
N° de dossier OSIRIS :_____ Date de réception : |__|__|__|__|__|__|__|__|
Date de complétude : |__|__|__|__|__|__|__|__|

PORTEUR DE PROJET : ☐Madame ☐Monsieur
Nom et prénom du porteur de projet _____
ou raison sociale : _____ Code postal |__|__|__|__|__|

A quel Programme de Développement Rural (PDR) se rattache la demande ? :

☐ PDR Aquitaine, type d'opération 4.1.1 ☐ PDR Limousin, type d'opération 4.1.1

☐ PDR Poitou-Charentes, type d'opération 4.1.1

LIBELLE DU PROJET et description succincte :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Le cas échéant :

Nom de la structure ayant accompagné le projet : _____

Nom du (des) diagnostiqueur(s) ayant accompagné le projet et ses coordonnées

Nom/Prénom_____mail_____tél_____

1- IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET (obligatoire) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| attribué par l'INSEE à l'inscription au répertoire national des entreprises

N° PACAGE : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ❑ Aucun n° pacage attribué (contactez votre DDT/DDTM)

N° de dossier Web Service AREA (le cas échéant) : |__|__|__|__|- |__|__| - |__|__|__|__|

COORDONNEES DU PORTEUR DU PROJET (exploitant individuel/ société/établissement agricole/structure collective)

Statut juridique :

☐ Exploitant individuel ☐ GAEC ☐ EARL ☐ SARL

☐ SCEA ☐ Etablissement de développement ou de recherche

☐ Autre : *(préciser)*

S'il s'agit d'une société ou d'un établissement, veuillez préciser son nom :

_____

Porteur de projet :

Nom et prénom du représentant légal (le cas échéant) :

_____

Adresse postale :

N° - Libellé de la voie :

_____

Complément d'adresse :

_____

Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : _____

Contact : *(Personne en charge du suivi du projet).* A remplir si différente du porteur de projet

Nom et prénom :

_____

Téléphone : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ; |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
(Fixe) *(Mobile)*

E-mail : _____

COORDONNEES DU COMPTE BANCAIRE SUR LEQUEL LE VERSEMENT DE L'AIDE EST DEMANDE

N° IBAN |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|
BIC |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

SI LE STATUT DE VOTRE EXPLOITATION EST « EXPLOITATION INDIVIDUELLE »

1. Etes-vous exploitant : votre date de naissance ___/____/____

☐ Agriculteur à titre principal (ATP)

☐ Agriculteur à titre secondaire (ATS)

☐ Cotisant solidaire

☐ Autre (veuillez préciser) : _____

2. Etes-vous installé depuis moins de 5 ans ? ☐ oui ☐ non ☐ en cours d'installation

3. Si vous êtes installez depuis moins de 5 ans sans DJA, date d'installation figurant sur votre attestation MSA (1ère date d'inscription à la MSA en tant que chef d'exploitation) : ____/____/____

4. Bénéficiez-vous de la DJA ? ☐ oui ☐ non

Si oui : - date de conformité de l'installation (CJA) : ____/____/____

- ce projet s'inscrit-il dans votre plan d'entreprise du dossier d'installation (DJA) : ☐ oui ☐ non

SI LE STATUT DE VOTRE EXPLOITATION EST UNE PERSONNE MORALE (EARL, GAEC, SAS, SARL …)

Nombre d'associés - exploitants : |__|__|

Nom et prénom des associés exploitants Ou dénomination sociale	Civilité	N° PACAGE	Date de naissance	Statut	Installé depuis moins de 5 ans	*Bénéficiaire de la DJA*			*Si installé sans DJA*
						Date CJA	Projet inscrit dans plan d'entreprise	% de parts	Date installation MSA
				☐ ATP ☐ ATS ☐ cotisant solidaire ☐ Autre	☐ oui ☐ non ☐ en cours		☐		
				☐ ATP ☐ ATS ☐ cotisant solidaire ☐ Autre	☐ oui ☐ non ☐ en cours		☐		
				☐ ATP ☐ ATS ☐ cotisant solidaire ☐ Autre	☐ oui ☐ non ☐ en cours		☐		
				☐ ATP ☐ ATS ☐ cotisant solidaire ☐ Autre	☐ oui ☐ non ☐ en cours		☐		

A REMPLIR SEULEMENT POUR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

Etes-vous soumis aux obligations en termes de commande publique (Code la commande publique en vigueur au 1er avril 2019) ?

☐ oui ☐ non

(si vous ne savez pas, vous pouvez faire une demande du formulaire « êtes-vous soumis aux règles de la commande publique ? » auprès de votre DDT/M)

- Si oui, joindre le formulaire de respect de la commande publique

2 - CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

Localisation du siège de l'exploitation : ☐ Identique à la localisation du demandeur

Si non, veuillez préciser :

N° - Libellé de la voie : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : _____

a. Votre exploitation est-elle concernée par les zonages suivants :

- Zone à handicap naturel : Montagne ☐ Haute montagne ☐ Autre..... ☐
- Votre exploitation se situe-t-elle en zone vulnérable ☐ oui ☐ non

  Si oui, au moins l'un de vos bâtiments d'élevage se situe-t-il en zone vulnérable :

  ☐ Zones vulnérables historiques 2007
  ☐ Zones vulnérables historiques 2012

  ☐ Zones vulnérables 2015 bassin Loire-Bretagne
  ☐ Zones vulnérables 2017 bassin Loire-Bretagne

  ☐ Zones vulnérables 2015 bassin Adour-Garonne
  ☐ Zones vulnérables 2017 bassin Adour-Garonne

  ☐ Zones vulnérables 2018

b. Atelier d'élevage / Productions sur l'exploitation

☐ Elevage:

	EFFECTIFS AVANT PROJET	EFFECTIFS APRES PROJET *Si concerné par une évolution d'effectif en lien avec le projet*	EFFECTIF CONCERNES *par le projet*
Palmipèdes gras			
Volailles de chair			
Bovins lait			
Bovins viande			
Caprin lait			
Caprin viande			
Ovin lait			
Ovin viande			
Veaux de boucherie			
Porcin			
Equin/Asin			
Apicole			
Cunicole			
Autres (à préciser)			

☐ Végétal :

- ☐ Viticulture
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Arboriculture
- ☐ Horticulture et pépinières
- ☐ Maraîchage
- ☐ Prairies
- ☐ Autres (à préciser) : _____

3- INDICATEURS NATIONAUX : A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

1. Votre exploitation comporte-t-elle au moins une personne installée depuis moins de 5 ans ?

☐ oui avec DJA ☐ oui sans DJA ☐ non

2. L'opération s'inscrit-elle dans la mise en œuvre du projet d'un GIEE ?

☐ oui ☐ non

3. L'exploitation est-elle reconnue en AB ou en cours de conversion, totalement ou partiellement ?

☐ oui, exploitation reconnue en AB ou en conversion partiellement
☐ oui, exploitation reconnue en AB ou en conversion totalement
☐ non

4. L'exploitation est-elle engagée dans une démarche de certification environnementale de niveau 2 ou 3 (HVE) ?

☐ oui, niveau 2 / Précisez : _____
☐ oui, niveau 3 (certification Haute Valeur Environnementale)
☐ non

5. L'exploitation produit-elle sous SIQO ?

☐ oui, label rouge */ Production :* _____
☐ oui, IGP*/ Production :* _____
☐ oui, AOP */ Production :* _____
☐ oui, autre*/ Production :* _____
☐ non, aucune production sous SIQO

6. L'exploitation met-elle en œuvre une MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) système ?

☐ oui, en cours de contractualisation
☐ oui, exploitation engagée
☐ non

7. Quelle est l'orientation technico-économique (OTEX) principale de votre exploitation ? (Cf. annexe 1 du présent formulaire)

_____

8. Quelle est la taille de votre exploitation agricole ?
- SAU : _____ha
- Situation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) :
  ☐ soumise au RSD
  ☐ soumise déclaration ICPE
  ☐ soumise enregistrement ICPE
  ☐ soumise autorisation ICPE

9. Si le projet concerne principalement une autre filière que l'orientation principale de l'exploitation, quel atelier concerne-t-il majoritairement (Cf. annexe 1 du présent formulaire) ?

_____

10. Votre projet permet-il de créer des emplois dans votre exploitation agricole ?

☐ oui
☐ non

Si oui, combien d'ETP (Equivalent Temps Plein) ? ☐ 0.5 ☐ 1 ☐ 1.5 ☐ 2 ☐ plus de 2

4 - IDENTIFICATION DU PROJET

Précisions de l'adresse du projet (travaux/investissements) : ☐ Identique à la localisation du demandeur

N° - Libellé de la voie : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : _____

Période prévisionnelle de réalisation du projet :

du |__|__| / |__||__| / |__||__|__||__| au |__|__| / |__||__| / |__||__|__||__|

ATTENTION :

La date prévisionnelle de fin de travaux sera inscrite dans la décision juridique attributive de l'aide si votre dossier reçoit un avis favorable.

Or, c'est cette date qui détermine le déclenchement d'un délai de douze mois pour l'envoi de votre déclaration de fin d'achèvement de l'opération et l'envoi de votre demande de solde(qui comprend un décompte final des dépenses effectuées ainsi que la liste des aides publiques perçues et leurs montants respectifs).

En l'absence de réception de ces documents par le service instructeur au terme de la période de douze mois, qui court à partir de la date prévisionnelle de fin d'opération, aucun paiement ne peut intervenir au profit du bénéficiaire.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'évaluer avec rigueur le délai dans lequel vous envisagez de réaliser votre opération et sa date d'achèvement car c'est elle qui conditionne la date limite de demande de paiement.

Enfin, votre dernière demande de paiement doit être envoyée au service instructeur au plus tard le 31 mars 2023 car au-delà de cette date aucun nouveau paiement ne sera traité dans le cadre du programme 2014-2020.

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

1/FILIERE(S) D'INVESTISSEMENTS CONCERNE(S) PAR VOTRE PROJET

☐ Bovins lait ☐ Bovins viande
☐ Caprin viande ☐ Caprin lait
☐ Ovin viande ☐ Ovin lait
☐ Equin / asin
☐ Porcin
☐ Veaux de boucherie
☐ Lapin
☐ Apiculture
☐ Autres (à préciser) _____

2/ POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT EN FILIERE APICOLE

Etes-vous adhérent à une organisation de producteurs ☐ oui ☐ non
Si oui précisez : nom de l'OP _____
Précisez le n° SIRET de l'OP _____

3/CATEGORIES D'INVESTISSEMENTS CONCERNEES PAR VOTRE PROJET
(cf. annexe 1 de l'appel à projets/candidatures, intitulé « liste des investissements »)

Catégorie 1	ENJEU DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE	☐
Catégorie 2	ENJEU EFFLUENTS D'ELEVAGE	☐
Catégorie 3	ENJEU QUALITE SANITAIRE	☐
Catégorie 4	ENJEU AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES EXPLOITATIONS	☐
Catégorie 5	DIAGNOSTICS	☐

4/PERIODICITE DE L'AIDE

L'exploitation a déjà bénéficié d'une aide «Plan de modernisation des élevages filière hors avicole» depuis le 01/01/2017 : ☐ oui ☐ non

- Si oui, la demande de solde de l'aide de ce dossier a-t-elle été déposée auprès de la DDT(M) : ☐ oui ☐ non

5/POUR LES PROJETS CONCERNES PAR LES CRITERES DE SELECTION « STRUCTURATION DE FILIERE NIVEAU 2 »

a. Ovin viande
Surfaces totales d'aire de vie* avant-projet (A) : _____
Surfaces totales d'aire de vie* après-projet (B) : _____
[(B)-(A)]/(A) = _____%
**Aire de vie : (aires de couchage + aires d'exercice couvertes) consacrées aux bovins allaitants en stabulation libre (Vaches + génisses + cases veaux ou broutards + parcs de bovins à l'engraissement) ou aux chevreaux à l'engraissement ou aux ovins allaitants*

b. Porcins
Nombre de places d'engraissement ou post-sevrage avant-projet (A) : _____
Nombre de places d'engraissement ou post-sevrage après-projet (B) : _____
[(B)-(A)]/(A) = _____%

c. Veaux de boucherie
Nombre de places avant-projet (A) : _____
Nombre de places après-projet (B) : _____
[(B)-(A)]/(A) = _____%

6/POUR LES PROJETS STRUCTURANTS EN ZONE VULNERABLE

Mon projet comprend des investissements de gestion des effluents rendus nécessaires par le programme d'actions Nitrate en cours ? ☐ oui ☐ non

- Si oui, ces investissements représentent plus de 10 000€ HT ? ☐ oui ☐ non

7/POUR LES PROJETS RELATIFS A LA GESTION DES EFFLUENTS D'ELEVAGE

1. Vous êtes éleveur en zone vulnérable et votre projet concerne la gestion des effluents d'élevage :

a. Votre exploitation est concernée par le zonage « zone historique 2007, 2012, zone vulnérable 2015 pour le bassin Adour Garonne ou ZV 2017 pour le bassin Loire-Bretagne, nouvelles zones vulnérables 2018) » :

- Vos dépenses liées à la gestion des effluents d'élevage concernent des effectifs nouveaux, en lien avec un projet de développement ? ☐ oui ☐ non
- Votre exploitation détiendra à l'issue du projet, les capacités exigibles sur effectifs finaux en zone vulnérable ? ☐ oui ☐ non
- Pour les zones vulnérables 2015 bassin Adour Garonne et ZV 2017 pour le bassin Loire Bretagne, en cas de demande de prorogation de délai faite avant le 1er octobre 2018 :

=> votre exploitation détiendra au plus tard le 1er octobre 2019, les capacités exigibles sur effectifs finaux en zone vulnérable? ☐ oui ☐ non

- Pour les nouvelles zones vulnérables 2018 :

=> votre exploitation détiendra au plus tard le 1er septembre 2021, les capacités exigibles sur effectifs finaux en zone vulnérable? ☐ oui ☐ non

b. Vous êtes JA en zone vulnérable *(toutes zones : historique 2007, historique 2012, ZV 2015 pour le bassin Adour Garonne ou ZV 2017 pour le bassin Loire-Bretagne, nouvelles zones vulnérables 2018)* :

- Vos dépenses liées à la gestion des effluents d'élevage concernent des effectifs nouveaux, en lien avec un projet de développement ? ☐ oui ☐ non
- Vos travaux de gestion des effluents sont inscrits dans votre Plan d'Entreprise (PE) ? : ☐ oui ☐ non
- Vos travaux seront terminés dans un délai de 4 ans[1] suivant votre installation (date CJA) ? : ☐ oui ☐ non

Dépenses relatives aux ouvrages de stockage liés à la gestion des effluents d'élevage en Zone Vulnérable (hors couverture des ouvrages) - *Se reporter au DEXEL / une ligne par ouvrage*

Nature de l'ouvrage	**Nomenclature Dexel**	**Capacité totale de l'ouvrage en projet** *(à reporter sur le devis retenu)*	**Montant du devis retenu**	**Capacités non admissibles au financement** *(capacités exigibles au moment du dépôt du dossier sur effectifs avant projet)*	**Capacités minimum à détenir à l'issue du projet** *(forfaitaire ou capacité agronomique pour effectifs finaux)*
Ex: Fosse à lisier	Ex: FOS 1	Ex: 500m3	Ex: 30000 €	Ex: 100m3	Ex: 300m3

[1] L'aide peut être accordée durant la période de réalisation des actions du plan d'entreprise (4 ans à partir de la date d'installation c'est-à-dire la date du CJA) sous réserve des conditions de réalisation inscrite dans la décision juridique.

2. Vous êtes éleveur hors zone vulnérable et votre projet concerne la gestion des effluents d'élevage :

a. Votre exploitation n'est concernée par aucun zonage « zone vulnérable »

- Vos dépenses liées à la gestion des effluents d'élevage concernent des effectifs nouveaux, en lien avec un projet de développement ? ☐ oui ☐ non
- Votre exploitation détiendra à l'issue du projet, les capacités exigibles sur effectifs finaux ICPE ou RSD ? ☐ oui ☐ non

b. Vous êtes JA hors zone vulnérable

- Vos dépenses liées à la gestion des effluents d'élevage concernent des effectifs nouveaux, en lien avec un projet de développement ? ☐ oui ☐ non
- Vos travaux de gestion des effluents sont inscrits dans votre Plan d'Entreprise (PE) ? ☐ oui ☐ non
- Vos travaux seront terminés dans un délai de 4 ans[2] suivant votre installation (date CJA) ? ☐ oui ☐ non

Dépenses relatives aux ouvrages de stockage liés à la gestion des effluents d'élevage hors Zone Vulnérable (hors couverture des ouvrages) - Se reporter au DEXEL

Nature de l'ouvrage	**Nomenclature Dexel**	**Capacité totale de l'ouvrage en projet** *(à reporter sur le devis retenu)*	**Montant du devis retenu**	**Capacités non admissibles au financement** *(capacités ICPE ou RSD au moment du dépôt du dossier sur effectifs avant projet)*	**Capacités minimum à détenir à l'issue du projet** *(ICPE ou RSD pour effectifs finaux)*	
Ex: Fosse à lisier	Ex: FOS 1	Ex: 500m3	Ex: 30000 €	Ex: 100m3	Ex: 300m3	

8/ VOUS AVEZ UN PROJET EQUIN

Les activités d'élevage équines éligibles sont soit les produits de l'élevage (vente de poulains et de chevaux issus de l'élevage), soit les produits de la reproduction (saillies)

- Vous êtes propriétaire de vos équidés ☐ oui ☐ non
- L'activité d'élevage équine de votre exploitation est majoritaire (comme définie ci-dessus) ☐ oui ☐ non

Ratio marge brute(ou Chiffre d'Affaire) des activités d'élevage équine éligibles au FEADER / marges brutes(ou Chiffre d'Affaire) de l'ensemble des activités équines > à 50%

9/ VOUS AVEZ FAIT UN DIAGNOSTIC ENERGETIQUE

Avez-vous fait réaliser le diagnostic par une structure et vérifié qu'il soit conforme à l'instruction ministérielle et au cahier des charges en annexe 3 de l'appel à projet ? ☐ oui ☐ non

Avez-vous réalisé l'autodiagnostic « Je diagnostique ma ferme » ? ☐ oui ☐ non

[2] L'aide peut être accordée durant la période de réalisation des actions du plan d'entreprise (4 ans à partir de la date d'installation c'est-à-dire la date du CJA) sous réserve des conditions de réalisation inscrite dans la décision juridique.

5 – CRITERES DE SELECTION DE L'APPEL A PROJETS HORS AVICOLE

PRINCIPES DE SELECTION	DEFINITION DU CRITERE		JUSTIFICATIFS		PTS	CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION				
						Déjà fournie	Crtl DDT	Conf pce	Pts	Observations
Mise aux normes conformément à l'article 17 du R(UE) n°1305/2013	Projet porté par une exploitation dont au moins un bâtiment d'élevage se trouve en zone vulnérable nitrate au moment de la demande d'aide et qui comprend des investissements de gestion des effluents liés aux travaux de mise aux normes relatif au programme d'actions Nitrate en cours, d'au moins 10 000€ HT (dépenses éligibles, retenues et plafonnées)	☐	- description du projet - plan de l'exploitation - devis	☐ ☐ ☐	55	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐		
Renouvellement générationnel	Projet porté par une exploitation comprenant au moins un nouvel installé (NI) ou un jeune agriculteur (JA) au moment de la demande d'aide	☐	NI : attestation MSA comportant la 1ère date d'inscription auprès de la MSA en tant que chef d'exploitation	☐	40	☐	☐	☐		
			JA : attestation MSA comportant la 1ère date d'inscription auprès de la MSA en tant que chef d'exploitation ou avis favorable de la CDOA	☐		☐	☐	☐		
	Projet porté par un exploitant inscrit au Répertoire Départ Installation et ayant réalisé un « diagnostic d'exploitation à céder » dans le cadre du volet 5 du dispositif AITA (Accompagnement à l'Installation Transmission en Agriculture) au moment de la demande d'aide	☐	Copie de la dernière page du « diagnostic d'exploitation à céder » mentionnant l'inscription au RDI (signature exploitant et structure d'accompagnement)	☐		☐	☐	☐		
Structuration des filières de production **IMPORTANT :** **- les niveaux 1 et 2 ne sont pas cumulables** **- pour atteindre le niveau 2, il est obligatoire de répondre aux exigences du niveau 1** **- le choix du critère se fait en fonction de l'atelier sur lequel porte la majorité (plus de 50%) des investissements** **- pour les créations d'atelier, les critères seront appréciés lors de la dernière demande de paiement**	Niveau 1 filière bovin viande : - Adhésion à la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevages (CBPE) et adhésion à une Organisation de Producteurs ou à une coopérative pour l'activité bovin viande avec engagement dans une filière commerciale sur toute la durée du projet (entre la demande d'aide et la dernière demande de paiement).	☐	- Attestation CBPE délivrée par le maitre d'œuvre régional CBPE - Attestation de l'OP précisant les filières commerciales dans lesquelles est engagée l'exploitation.	☐ ☐	20	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐		
	----------OU----------		----------							
	- au moment de la demande d'aide : adhésion à la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevages (CBPE) et exploitation dont au moins 40 % du chiffre d'affaire de l'atelier bovin viande est réalisé par la vente de bovins abattus et découpés à la ferme ou non	☐	- Attestation CBPE délivrée par le maitre d'œuvre régional CBPE - Attestation de l'expert-comptable sur le dernier exercice comptable clôturé	☐ ☐		☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐		
	Niveau 2 filière bovin viande : - Taux de finition supérieur ou égal à 65 % : nombre d'animaux vendus pour être directement abattus/nombre total d'animaux vendus (au moment de la demande d'aide ou de la dernière demande de paiement)	☐	Extraction base IPG traitement sur année civile n-1 (du dépôt de demande d'aide ou de la demande de solde) : Nombre animaux sortis pour boucherie (codés B) / Nombre animaux sortis pour boucherie ou pour élevage (codés E) *Si présence d'un troupeau de vaches laitières sur l'exploitation : exclure du traitement tous les bovins issus de troupeau.*	☐	30 *(20+ 10)*	☐	☐	☐		
	----------OU----------		----------							
	- Adhésion à un SIQO (hors bio) sur l'atelier concerné par au moins 50% des investissements éligibles retenus et plafonnées sur toute la durée d u projet (entre la demande d'aide et la dernière demande de paiement)		Attestation de l'ODG	☐		☐	☐	☐		
	Niveau 1 filière bovin lait : - Adhésion à la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevages (CBPE) et à une coopérative ou à une Organisation de Producteurs	☐	- Attestation CBPE délivrée par le maitre d'œuvre régional CBPE - Attestation de l'OP ou de la coopérative	☐ ☐	20	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐		

	laitière sur toute la durée du projet (entre la demande d'aide et la dernière demande de paiement) ----------OU---------- - Présence d'un atelier de transformation de produits laitiers fermiers avec formation au Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH) de l'exploitant au moment de la demande d'aide	☐	---------- Attestation de formation au GBPH délivré par un technicien agréé formateur GBPH	☐	20	☐	☐	☐		
	<u>Niveau 2 filière bovin lait :</u> - Projet d'investissements portant majoritairement (au moins 50%) sur des investissements éligibles retenus et plafonnés relatifs au bloc traite (cf. annexe 2 de l'appel à projets). L'exploitant s'engage à réaliser un CERTITRAITE si les investissements sur le matériel de traite sont supérieurs ou égaux à 20 000 € HT (dépenses éligibles, retenues et plafonnées). ----------OU---------- - Adhésion au contrôle laitier officiel ----------OU---------- Création d'un atelier Bovin Lait ----------OU---------- - Adhésion à une organisation collective en lien avec une activité de transformation et/ou de commercialisation de produits laitiers fermiers (bovin lait) au moment de la demande d'aide tel que union des producteurs fermiers, IDOKI, collectif inter structures fermières (CIF 64), bienvenue à la ferme, marchés des producteurs de pays, AMAP	☐	- respect de la liste d'investissements spécifiques (cf. annexe 2 de l'appel à projets) - devis - plans ---------- - Attestation d'adhésion au contrôle laitier officiel délivré par la structure agréée (Cf liste des structures agréées en annexe 5) ---------- - plans - Attestation délivrée par l'EdE mentionnant que l'exploitation ne détenait aucun bovin lait de plus de 6 mois sur l'année civile n-1. ---------- Preuve d'adhésion à une organisation collective	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	30 *(20+ 10)*	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐		
	<u>Niveau 2 filière caprin viande :</u> Présence, sur l'année n-1 de la demande d'aide, d'un atelier d'engraissement de chevreaux qui ne sont pas nés sur l'exploitation ----------ET au choix---------- - Adhésion à une Organisation de Producteurs sur toute la durée du projet (entre la demande d'aide et la dernière demande de paiement) ----------OU---------- - au moment de la demande d'aide : exploitation dont au moins 40 % du chiffre d'affaire de l'atelier caprin viande est réalisé par la vente de chevreaux abattus à la ferme ou non et prêts à consommer	☐	Copie d'un « document de circulation » de moins de 12 mois attestant que des chevreaux en provenance d'un autre élevage ont été introduits sur l'exploitation ou attestation délivrée par l'EdE ---------- - Attestation de l'OP OU - Attestation expert-comptable sur le dernier exercice comptable clôturé	☐ ☐ ☐	30	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐		
	<u>Niveau 1 filière caprin lait :</u> Adhésion au Code Mutuel sur toute la durée du projet (entre la demande d'aide et la dernière demande de paiement). ----------ET au choix---------- - adhésion au « conseil pilotage du troupeau » (cf. annexe 3), réalisé par une structure compétente, sur toute la durée du projet (entre la demande d'aide et la dernière demande de paiement) ----------OU---------- - adhésion au contrôle laitier ----------OU---------- - Présence d'un atelier de transformation de produits laitiers fermiers avec formation au Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH) de l'exploitant au moment de la demande d'aide	☐	Attestation d'adhésion au code mutuel caprin délivré par l'Interprofession caprine. ---------- - Contrat d'adhésion au « conseil pilotage du troupeau » (cf. annexe 3) ---------- - Attestation d'adhésion au contrôle laitier pour un « Suivi Performance Individuel Caprine » (SPIC) ---------- - Attestation de formation au GBPH délivrée par le technicien agréé formateur GBPH	☐ ☐ ☐ ☐	20	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐		

	Niveau 2 filière caprin lait : - Projet d'investissements portant majoritairement (au moins 50%) sur des investissements éligibles retenus et plafonnés relatifs au bloc traite et/ou nurserie (cf. annexe 2 de l'appel à projets). L'exploitant s'engage à réaliser un CERTITRAITE si les investissements sur le matériel de traite sont supérieurs ou égaux à 20 000 € HT (dépenses éligibles, retenues et plafonnées). ----------OU---------- - Création d'un atelier caprin lait	☐	- respect de la liste d'investissements spécifiques (cf. annexe 2 de l'appel à projets) - devis - plans ---------- - plans - Attestation délivrée par l'EdE mentionnant que l'exploitation ne détenait aucun caprin lait de plus de 6 mois sur l'année civile n-1.	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	30 *(20+ 10)*	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐		
	Niveau 1 filière ovin viande : Sur toute la durée du projet (entre la demande d'aide et la dernière demande de paiement) : élevage éligible au dispositif « *Aide ovine de base* » au moment de la demande d'aide ou au plus tard au moment de la demande de solde.	☐	Vérification interne par le DDT/M	☐	20	☐	☐	☐		
	Niveau 2 filière ovin viande: Projet d'amélioration des conditions de vie des animaux : augmentation d'au moins 10 % des surfaces d'aires de vie (aires de couchage + aires d'exercice couvertes) consacrées aux ovins allaitants (y compris création d'atelier) ----------OU---------- - Adhésion à un SIQO (hors bio) sur l'atelier concerné par au moins 50% des investissements éligibles retenus et plafonnées sur toute la durée du projet (entre la demande d'aide et la dernière demande de paiement)		- description du projet - Plan de masse de l'exploitation avec indication des destinations des bâtiments - Plan des aménagements intérieurs avant travaux et après travaux, des bâtiments concernés dans le cadre d'un projet de rénovation, d'agrandissement ou de construction de bâtiment avec indication des cotes intérieurs et destination des bâtiments ---------- Attestation de l'ODG	☐ ☐	30 *(20+ 10)*	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐		
	Niveau 1 filière ovin lait : Sur toute la durée du projet (entre la demande d'aide et la dernière demande de paiement) : Adhésion à un SIQO (hors bio) sur l'atelier concerné par au moins 50% des investissements éligibles retenus et plafonnées ----------OU---------- - Présence d'un atelier de transformation de produits laitiers fermiers avec formation au Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH) de l'exploitant au moment de la demande d'aide	☐	Attestation de l'ODG ---------- Attestation de formation au GBPH délivrée par le technicien agréé formateur GBPH	☐ ☐	20	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐		
	Niveau 2 filière ovin lait : *Dans la zone AOP Ossau-Irraty :* - Respect du cahier des charges AOP Ossau-Irraty ----------ET au choix---------- - Projet d'investissements portant majoritairement (au moins 50%) sur des investissements éligibles retenus et plafonnés relatifs aux blocs traite et/ou aux équipements d'automatisation de la distribution des fourrages et concentrés (cf. annexe 2 de l'appel à projets). L'exploitant s'engage à réaliser un CERTITRAITE si les investissements sur le matériel de traite sont supérieurs ou égaux à 20 000 € HT (dépenses éligibles, retenues et plafonnées). ----------OU---------- - Création d'un atelier ovin lait	☐	*Dans la zone AOP Ossau-Irraty :* Attestation de l'ODG ---------- - respect de la liste d'investissements spécifiques (cf. annexe 2 de l'appel à projets). - devis - plans OU - Attestation délivrée par l'EdE mentionnant que l'exploitation ne détenait aucun ovin lait de plus de 6 mois sur l'année civile n-1	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	30 *(20+ 10)*	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐		

	Hors de la zone AOP Ossau-Irraty : - adhésion au contrôle laitier ----------OU---------- - adhésion à une Coopérative pour la commercialisation des agneaux ----------ET au choix---------- - Projet d'investissements portant majoritairement (au moins 50%) sur des investissements éligibles retenus et plafonnés relatifs aux blocs traite et/ou aux équipements d'automatisation de la distribution des fourrages et concentrés (cf. annexe 2). L'exploitant s'engage à réaliser un CERTITRAITE si les investissements sur le matériel de traite sont supérieurs ou égaux à 20 000 € HT (dépenses éligibles, retenues et plafonnées). ----------OU---------- - Création d'un atelier ovin lait		*Hors de la zone AOP Ossau-Irraty :* - attestation du l'Organisme de contrôle laitier ou - attestation de la coopérative ---------- - respect de la liste d'investissements spécifiques - devis - plans OU - Attestation délivrée par l'EdE mentionnant que l'exploitation ne détenait aucun ovin lait de plus de 6 mois sur l'année civile n-1	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐		☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐		
	Niveau 1 filière équins-asins : Exploitation avec au moins 3 juments ou ânesses poulinières au moment de la demande d'aide ou de la demande de solde	☐	Déclarations de saillies au minimum sur 3 juments où ânesses différentes sur les 12 derniers mois de la demande d'aide ou de la demande de solde	☐	20	☐	☐	☐		
	Niveau 2 filière équins-asins : Adhésion à la charte EquiQualite sur toute la durée du projet (entre la demande d'aide et la dernière demande de paiement).	☐	Attestation de la charte EquiQualite délivrée par l'association des éleveurs de chevaux de Nouvelle Aquitaine	☐	30 *(20+ 10)*	☐	☐	☐		
	Niveau 1 filière porcine : Sur toute la durée du projet (entre la demande d'aide et la dernière demande de paiement) : - Adhésion à un SIQO (hors bio) sur l'atelier concerné par au moins 50% des investissements éligibles retenus et plafonnées ----------OU---------- - Adhésion à une Organisation de Producteurs si aucun SIQO (hors bio) n'est accessible sur le territoire de l'exploitation. ----------OU---------- - Adhésion à une démarche race locale (Pie Noir du Pays Basque, Gascon, Cul Noir du Limousin) et adhésion au SIQO s'il existe sur la race ----------OU---------- - exploitation dont au moins 40% du chiffre d'affaire de l'atelier porc est réalisé par la vente de porcs abattus et découpés à la ferme ou non	☐	Attestation de l'ODG ---------- Attestation de l'Organisation de Producteurs ---------- Attestation de l'organisation collective à laquelle adhère l'éleveur pour la démarche race locale et attestation de l'ODG (si possible) ---------- Attestation expert-comptable sur le dernier exercice comptable clôturé	☐ ☐ ☐ ☐	20	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐		
	Niveau 2 filière porcine : Adhésion à une structure sanitaire sur toute la durée du projet (entre la demande d'aide et la dernière demande de paiement) ----------ET au choix---------- - projet de développement d'au moins 25% du nombre de places d'engraissement ou de post sevrage (y compris la création d'atelier) ----------OU---------- - projet d'investissement portant majoritairement (au moins 50% des investissements éligibles retenus et plafonnés) sur un atelier plein-air	☐	Attestation d'adhésion et de cotisation à une organisation sanitaire professionnelle pour l'activité porcine ---------- - description du projet - Plan de masse de l'exploitation avec indication des destinations des bâtiments - Plan des aménagements intérieurs avant travaux et après travaux, des bâtiments concernés dans le cadre d'un projet de rénovation, d'agrandissement ou de construction de bâtiment avec indication des cotes intérieurs et destination des bâtiments ---------- - - - - description du projet - devis	☐ ☐ ☐ ☐	30 *(20+ 10)*	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐		
	Niveau 1 filière veaux de boucherie : Atelier bénéficiant d'une contractualisation sur une longue période (durée minimum de 5 ans où 10 bandes) sur toute la	☐	Copie du contrat	☐	20	☐	☐	☐		

	durée du projet (entre la demande d'aide et la dernière demande de paiement)									
	Niveau 2 filière veaux de boucherie : - projet d'augmentation d'au moins 50% du nombre de places (y compris la création d'atelier) ----------OU---------- - projet d'investissements portant majoritairement (au moins 50%) sur des investissements éligibles retenus et plafonnés relatif à un dispositif de préparation automatique de l'alimentation lactée *(silo + centrale de préparation = automatisation de l'incorporation de la poudre, du dosage, du mélange et de la température)*	☐	- description du projet - Plan de masse de l'exploitation avec indication des destinations des bâtiments - Plan des aménagements intérieurs avant travaux et après travaux, des bâtiments concernés dans le cadre d'un projet de rénovation, d'agrandissement ou de construction de bâtiment avec indication des cotes intérieurs et destination des bâtiments ---------- - description du projet - devis - plans	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	30 *(20+ 10)*	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐		
	Niveau 1 filière cunicole : - Adhésion à un Groupement de Producteurs pour la mise en marché de la production sur toute la durée du projet (entre la demande d'aide et la dernière demande de paiement) ----------OU---------- - au moment de la demande d'aide, exploitation dont au moins 50 % du chiffre d'affaire de l'atelier cunicole est réalisé par la vente de lapins prés à consommer	☐	Attestation du Groupement de Producteurs ---------- Attestation de l'expert-comptable sur le dernier exercice comptable clôturé	☐ ☐	20	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐		
	Niveau 2 filière cunicole : Adhésion à la charte sanitaire FENALAP sur toute la durée du projet (entre la demande d'aide et la dernière demande de paiement)	☐	Attestation d'adhésion à la charte FENALAP soit délivré par la FENALAP soit l'organisation de producteurs	☐	30 *(20+ 10)*	☐	☐	☐		
	Niveau 1 filière apicole : Adhésion à un organisme de développement apicole (ADA) sur toute la durée du projet (entre la demande d'aide et la dernière demande de paiement)	☐	Attestation délivrée par l'ADA	☐	20	☐	☐	☐		
	Niveau 2 filière apicole : Création ou modernisation d'un atelier d'élevage de reines domestiques (à destination de l'auto-renouvèlement où à la vente de produits d'élevage) ou à la production de gelée royale (cf. annexe 2 de l'appel à projets).	☐	- respect de la liste d'investissements spécifiques (cf. annexe 2 de l'appel à projets). - description du projet - devis	☐ ☐ ☐	30 *(20+ 10)*	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐		
Environnement **IMPORTANT :** **ⓘ Critères non cumulables entre eux**	Projet porté une exploitation engagée dans le mode de production biologique (conversion ou maintien) sur l'atelier sur lequel porte au moins 50% des investissements éligibles retenus et plafonnés au moment de la demande d'aide. ⓘ	☐	- description du projet - devis - Copie de la licence ou du certificat en vigueur visant l'engagement du producteur de produire sous mode AB ou conversion Ou - attestation d'engagement délivrée par l'organisme certificateur si 1ère année de conversion)	☐ ☐ ☐	35	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐		
	Projet porté par une exploitation engagée dans une démarche de certification environnementale reconnue de niveau 2 ou niveau 3 sur l'ensemble des ateliers de son exploitation (au moment de la demande d'aide ou à la demande de solde) ⓘ	☐	- description du projet - devis - présentation des productions de l'exploitation sur le formulaire de demande d'aide - certificat de l'organisme certificateur ou attestation d'engagement (annexe 6) dans une démarche de certification de niveau 2 ou 3. Le certificat de l'organisme certificateur sera à fournir **au plus tard au moment de la demande de solde**.	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	15	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐		
	Projet comportant majoritairement (au moins 50% des investissements éligibles retenus et plafonnés) des investissements sur l'atelier apicole ⓘ	☐	- description du projet - devis	☐ ☐	20	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐		
	Projet de changement total du mode de gestion des effluents : projet induisant une réduction totale (100%) de production de	☐	- description du projet - DEXEL	☐ ☐	15	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐		

	lisier vers une production de fumier composté (100% de compostage) sur l'ensemble des ateliers l'exploitation.									
	Projet soutenu par un GIEE ou inscrit dans le cadre d'un GIEE au moment de la demande d'aide, sous réserve que le dossier comporte majoritairement (au moins 50%) sur des investissements éligibles retenus et plafonnés qui s'inscrivent dans le cadre du GIEE	☐	Arrêté préfectoral de création du GIEE	☐	15	☐	☐	☐		
Périodicité des dossiers	Projet porté par une exploitation n'ayant pas reçu de subvention publique au titre de l'opération « plan de modernisation des élevages » (appel à projets/candidatures hors avicole) depuis le 1er janvier 2017	☐	- Vérification interne à la DDT/M - réponse à la question dans le formulaire de demande d'aide	☐ ☐	10	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐		
TOTAL DES POINTS										

6 - PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

1. LES DEPENSES PREVISIONNELLES (TABLEAU A COMPLETER EN ANNEXE 2)

Veuillez numéroter chaque devis par type d'investissements (01 à 99).
Veuillez renseigner les dépenses matérielles et les dépenses immatérielles.

VERIFICATION DU COUT RAISONNABLE DES DEPENSES

Il est à noter que l'utilisation des référentiels nationaux est PRIORITAIRE dans le processus de vérification du coût raisonnable.

✓ **2 cas de figure peuvent se présenter :**

. la dépense est présente dans les référentiels nationaux reconnus par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF). *Pour savoir si votre dépense prévue est présente dans un référentiel, veuillez contacter votre DDT(M) ou votre référent PCAE.*

. la dépense n'est pas prévue dans les référentiels nationaux et dans ce cas, il faut s'appuyer sur plusieurs devis.

Les devis devront reprendre explicitement les formulations présentes dans la liste de matériels éligibles jointe à l'Appels à Projets / Candidatures.

✓ **3 cas d'analyse possibles en fonction du montant de la dépense**

. a) dépenses inférieures à 2 000€ HT : le devis choisi est retenu

. b) dépenses comprises entre 2 000€ HT et 90 000€ HT :

- si la dépense est prévue dans le référentiel = page du référentiel correspondante + devis choisi
- si la dépense n'est pas prévue dans le référentiel = le devis choisi + un autre devis comparable

. c) dépenses supérieures à 90 000€ HT :

- si la dépense est prévue dans le référentiel = page du référentiel correspondante + devis choisi + un autre devis comparable
- si la dépense n'est pas prévue dans le référentiel = le devis choisi + 2 autres devis comparables

2. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Financeurs sollicités (*Région Nouvelle-Aquitaine, Etat, Conseils Départementaux, Agences de l'Eau, FEADER*)	**Montant en €**
Montant des aides publiques attendues au titre de l'opération « Plan de modernisation des élevages »	|__|__|__| |__|__|__|, |__|__|
✓ Autre (préciser) ……	|__|__|__| |__|__|__|, |__|__|
Montant des aides attendues hors mesure « Plan de modernisation des élevages »	|__|__|__| |__|__|__|, |__|__|
Sous-total financeurs publics	|__|__|__| |__|__|__|, |__|__|
Emprunt (1)	|__|__|__| |__|__|__|, |__|__|
Dépôt de garantie	|__|__|__| |__|__|__|, |__|__|
Autofinancement privé	|__|__|__| |__|__|__|, |__|__|
Autre (dont, mécennat)	|__|__|__| |__|__|__|, |__|__|
Sous-total financeurs privés	|__|__|__| |__|__|__|, |__|__|
TOTAL général = coût global du projet	|__|__|__| |__|__|__|, |__|__|

(1) Si oui, le prêt vous a-t-il été accordé par l'établissement bancaire ? : ☐ oui ☐ non

7.1 - LISTE DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Pour tous les bénéficiaires	Pièce jointe	Déjà fournie	Sans objet
Exemplaire original de la demande d'aide daté, complété et signé	☐		
Justificatifs de dépenses matérielles et immatérielles (travaux/investissements): devis détaillés en quantité et en prix (classés par type d'investissement) par type de dépenses. *La vérification du coût raisonnable de la dépense se fait grâce à plusieurs devis (fournir les 2 ou 3 devis et spécifier le devis retenu) ou grâce aux référentiels validés au niveau national (fournir la partie du référentiel correspondante).*	☐		
RIB comportant IBAN	☐	☐	
Diagnostic relatif à la gestion des effluents d'élevage permettant de vérifier que l'exploitation détiendra les capacités agronomiques après projet : synthèse DEXEL	☐	☐	
Autodiagnostic (annexe 4 du formulaire de demande d'aide) pour les exploitations dont les effluents ne nécessitent aucun ouvrage de stockage	☐	☐	☐
Plan de situation de l'exploitation	☐	☐	
Attestation MSA précisant la régularité du règlement des cotisations sociales (pour les sociétés, cotisations de la société)	☐	☐	☐
Attestation MSA précisant le statut d'exploitant agricole	☐	☐	☐

Pièces complémentaires, le cas échéant				
Pour les NI	Attestation MSA précisant la régularité du règlement des cotisations sociales (pour les sociétés, cotisations de la société) et le statut d'exploitant agricole et comportant la première date d'inscription auprès de la MSA en tant que chef d'exploitation. *Exploitant en cours d'installation : l'attestation MSA est à fournir au plus tard au moment de la première demande de paiement.*	☐	☐	☐
Pour les JA	- Attestation MSA précisant la régularité du règlement des cotisations sociales (pour les sociétés, cotisations de la société) et le statut d'exploitant agricole et comportant la première date d'inscription auprès de la MSA en tant que chef d'exploitation. *Exploitant en cours d'installation : l'attestation MSA est à fournir au plus tard au moment de la première demande de paiement.* OU - Avis favorable de la CDOA (pièce détenue par l'administration). Cette pièce est obligatoire si le projet concerne des investissements sur les ouvrages de stockage des effluents. *Cette pièce peut être fournie au plus tard au moment de l'ICP.*	☐	☐	☐
Arrêté de permis de construire *(le récépissé de dépôt de permis de construire n'est pas suffisant)*.		☐	☐	☐
Déclaration de travaux (si le permis de construire n'est pas requis)		☐	☐	☐
Plan de masse de l'exploitation **avec indication des destinations des bâtiments**		☐	☐	☐
Plan des aménagements intérieurs avant travaux et après travaux, des bâtiments concernés dans le cadre d'un projet de rénovation, d'agrandissement ou de construction de bâtiment **avec indication des cotes intérieures et destination des bâtiments**		☐	☐	☐
Personne physique	Pièce d'identité en cours de validité (Passeport, Carte Nationale d'Identité)	☐	☐	☐
Etablissement public	Formulaire de respect de la commande publique	☐	☐	☐
Forme sociétaire	K-bis à jour (durée de validité = 1 an)	☐	☐	☐
	Extrait des statuts (pages indiquant les associés, leur qualité, la répartition des parts sociales)	☐	☐	☐
Association, fondation, GIEE, établissements	Exemplaire des statuts à jour	☐	☐	☐
	Récépissé de déclaration d'association en préfecture	☐	☐	☐
	Statuts et liste des membres du bureau et du conseil d'administration	☐	☐	☐
	PV de l'AG approuvant le projet	☐	☐	☐
Projet comprenant plus de 10 000€ HT d'investissements éligible d'économie d'énergie (au choix)	Diagnostic énergétique conforme au cahier des charges annexe 3 de l'appel à projet	☐	☐	☐
	Autodiagnostic « Je diagnostique ma ferme »	☐	☐	☐
Projet incluant des panneaux photovoltaïques	Proposition Technique et Financière mentionnant l'autoconsommation	☐	☐	☐

Pièces complémentaires en lien avec les critères de sélection			
Merci de cocher la fourniture des pièces relatives aux critères de sélection dans le tableau de la page 18	☐		☐

Des documents complémentaires peuvent être demandés après remise de votre dossier au guichet unique, nécessaires à l'étude du dossier dans ses différents éléments : administratifs, financiers, techniques...

8.2 - OBLIGATIONS GENERALES

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

☐ **Je demande (nous demandons)** à bénéficier des aides « Plan de modernisation des élevages ».

☐ **J'atteste (nous attestons) sur l'honneur** :

- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privés que celles présentées dans le plan de financement.
- Ne pas faire l'objet d'une procédure liée à des difficultés économiques. Si c'est le cas, en informer les services instructeurs.
- L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes concernant ma (notre) situation et concernant le projet d'investissements.
- Que l'opération (projet) n'a pas débuté au moment du dépôt de mon (notre) dossier auprès de la DDT/M (devis signé, bon de commande, facture émise ou payée).
- Respecter les conditions d'âge au 1er janvier de l'année de dépôt de ma (notre) demande (au moins 18 ans et n'avoir pas atteint l'âge prévu à l'article D. 161-2-1-9 du code de la sécurité sociale).
- Avoir pris connaissance de la notice relative à l'opération et notamment aux points de contrôle, règles de versement des aides et sanctions encourues en cas de non-respect de ces points.
- Etre à jour de mes (nos) cotisations sociales. Pour des personnes morales, la société ou l'ensemble des associés exploitants doivent être à jour.
- Avoir pris connaissance que ma (notre) demande d'aide pourra être rejetée en totalité ou partiellement au motif que le projet ne répond pas aux priorités définies régionalement ou au motif de l'indisponibilité des crédits affectés à cette mesure.
- Respecter les critères d'éligibilité et de sélection de mon (notre) projet.

L'inexactitude de ces déclarations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide.

☐ **Je m'engage (nous nous engageons)**, sous réserve de l'attribution de l'aide à :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération.
- Informer la DDT/DDTM du début d'exécution effectif de l'opération.
- Informer la DDT/DDTM de toute modification de ma (notre) situation, de la raison sociale de ma (notre) structure, des engagements ou du projet.
- Ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet ».
- A ce que l'équipement dont l'acquisition est prévue dans le cadre du projet respecte les normes en vigueur.
- Poursuivre mon (notre) activité agricole au sens de l'article L311-1 du code rural ayant bénéficié de l'aide pendant une période de 5 années à compter de la date du paiement final.
- Maintenir sur mon (notre) exploitation les équipements et les aménagements ayant bénéficié des aides pendant une durée de cinq ans à compter de la date du paiement final.
- A rester propriétaire de l'investissement pendant une durée de cinq ans à compter de la date du paiement final.
- A conserver pendant une période de 10 ans tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, comptabilité, etc.
- A permettre / faciliter l'accès à l'exploitation aux autorités compétentes chargées de contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite (nous sollicitons) pendant 10 ans.
- Respecter les obligations européennes en matière de publicité.
- Me (nous) soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourrait résulter de l'octroi d'aides nationales et européennes.
- Fournir à l'autorité de gestion et/ou aux évaluateurs désignés ou autres organismes habilités à assumer des fonctions en son nom, toutes les informations nécessaires pour permettre le suivi et l'évaluation du programme.
- Respecter les critères de sélection valant engagement et ayant permis à mon (notre) projet d'être sélectionné.
- Pour les JA en cours d'installation au moment de la demande de subvention, à fournir le Certificat de Conformité Jeune Agriculteur (CJA) au moment de la première demande de paiement.
- Pour les nouveaux installés en cours d'installation, fournir l'attestation MSA au plus tard au moment de la première demande de paiement.
- Pour les JA n'ayant pas obtenu l'avis favorable de la CDOA au dépôt du dossier, à détenir l'avis favorable de la CDOA avant l'ICP.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Dans ce cas, mon nom (nos noms) ou ma (notre) raison sociale, ma (notre) commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'État compétents en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie (nous bénéficions) d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me (nous) concernant.

Fait à _____ le _____

Nom, prénom et signature(s) du demandeur gérant, du représentant légal ou, pour un GAEC, de chaque associé.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION : SIGNATURE DU SERVICE INSTRUCTEUR VALIDANT L'INSTRUCTION

Fait à **: _____** le **_____**

Nom, prénom et signature du représentant :

ANNEXE 1 : LISTE DES ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (OTEX)

Le choix du rattachement de l'exploitation à un OTEX est faite sur la base du chiffre d'affaires (C.A) de la ou des production(s) concernée(s) qui dépasse 2/3 du total du C.A. de l'exploitation (année N-1 par rapport à l'année de dépôt du projet).

Libéllé	Code
Céréales oléoprotéagineux et plantes sarclées (grandes cultures)	13 (sauf 1320) + 1410 + 1420
Riz	1320
Légumes frais de plein champ	1430
Tabac	1441
Plantes à parfums, aromatique et médicinales	1660
Maraîchage (dont melon et fraise)	28
Fleurs et horticulture diverse (dont champignon, etc..)	29
Viticulture d'appellation	37
Autre viticulture	38
Arboriculture	39-1
Oléiculture	39-2
Autres fruits en cultures pérennes	39-3
Polyculture	60
Bovins lait	41
Bovins viande naisseur	42-1
Bovins viande engraisseur	42-2
Veaux de boucherie	42-4
Bovins lait et viande	43
Ovin lait	4410-1
Ovin viande	4410-2
Caprin lait	4430-1
Caprin viande	4430-2
Autres herbivores (dont chevaux)	45
Truies reproductrices	5011
Porc engraissement	5012 + 5013
Poules pondeuses	5021
Poulets de chair	50-2
Palmipèdes foie gras	50-3
Autres palmipèdes	50-4
Autres volailles	50-5
Lapins	50-6
Abeilles	8231
Autres animaux	46
Polyélevage orientation herbivore (compris chevaux)	71
Polyélevage orientation granivore	72
Grandes cultures et herbivores (polyculture élevage)	81
Autres associations (hors abeilles)	82 (sauf 8231)
Exploitations non classées	90

ANNEXE 2 : DEPENSES PREVISIONNELLES

Catégorie 1 : Enjeu de modernisation des bâtiments d'élevage	Nom de l'investissement (1 ligne par investissement)	Devis choisi par le bénéficiaire			Devis non retenus par le bénéficiaire (coût raisonnable)						Montant retenu dans un référentiel national ou régional (montant HT)	Cadre réservé à l'administration		
		N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis	N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis	N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis		Dépense éligible retenue (HT)	Dépense raisonnable retenue (HT) (*application si nécessaire du plafond 15%*)	moyen de justification du coût raisonnable (devis, référentiel) / observations
TOTAL HT												€	€	

Catégorie 2 : Enjeu Effluents d'élevage	Nom de l'investissement (1 ligne par investissement)	Devis choisi par le bénéficiaire			Devis non retenus par le bénéficiaire (coût raisonnable)						Référentiel national	Cadre réservé à l'administration		
		N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis	N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis	N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis		Dépense éligible retenue (HT)	Dépense raisonnable retenue (HT) (*application si nécessaire du plafond 15%*)	moyen de justification du coût raisonnable (devis, référentiel) / observations
TOTAL HT												€	€	

Catégorie 3 : Enjeu qualité sanitaire	Nom de l'investissement (1 ligne par investissement)	Devis choisi par le bénéficiaire			Devis non retenus par le bénéficiaire (coût raisonnable)						Référentiel national	Cadre réservé à l'administration		
		N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis	N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis	N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis		Dépense éligible retenue (HT)	Dépense raisonnable retenue (HT) (*application si nécessaire du plafond 15%*)	moyen de justification du coût raisonnable (devis, référentiel) / observations
TOTAL HT												€	€	

Catégorie 4 : Enjeu amélioration de la performance énergétique des exploitations	Nom de l'investissement (1 ligne par investissement)	Devis choisi par le bénéficiaire			Devis non retenus par le bénéficiaire (coût raisonnable)						Référentiel national	Cadre réservé à l'administration		
		N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis	N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis	N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis		Dépense éligible retenue (HT)	Dépense raisonnable retenue (HT) (*application si nécessaire du plafond 15%*)	moyen de justification du coût raisonnable (devis, référentiel) / observations
TOTAL HT												€	€	

Catégorie 5 : Diagnostics	Nom de l'investissement (1 ligne par investissement)	Devis choisi par le bénéficiaire			Devis non retenus par le bénéficiaire (coût raisonnable)						Référentiel national	Cadre réservé à l'administration		
		N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis	N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis	N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis		Dépense éligible retenue (HT)	Dépense raisonnable retenue (HT) (*application si nécessaire du plafond 15%*)	moyen de justification du coût raisonnable (devis, référentiel) / observations
TOTAL HT												€	€	

FRAIS GENEREAUX	Nom de l'investissement (1 ligne par investissement)	Devis choisi par le bénéficiaire			Devis non retenus par le bénéficiaire (coût raisonnable)						Référentiel national	Cadre réservé à l'administration		
		N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis	N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis	N°DEVIS	Montant devis (HT)	Fournisseur devis		Dépense éligible retenue (HT)	Dépense raisonnable retenue (HT) (*application si nécessaire du plafond 15%*)	moyen de justification du coût raisonnable (devis, référentiel) / observations
TOTAL HT												€	€	

	Montant demandé par bénéficiaire										Montant éligible retenu	Montant raisonnable retenu
Montant total (HT du projet)											€	€

Nom et Prénom du bénéficiaire **Date et signature** **Nom et Prénom de l'agent instructeur** **Date signature**

OSIRIS n° :

ANNEXE 3 : CAHIER DES CHARGES DE L'APPUI « PILOTAGE DU TROUPEAU CAPRIN » ET EXEMPLE DE CONTRAT INDIVIDUEL

1. CAHIER DES CHARGES

OBJECTIFS :
- Vérifier la cohérence du système d'élevage caprin
- Améliorer la productivité laitière
- Maîtriser le coût alimentaire

CONTENU :
1 visite de diagnostic et 3 visites d'appui technique, pour accompagner l'éleveur sur toute la lactation
L'appui est réalisé par un **conseiller spécialisé caprin**
Durée maximum : 12 mois
Le contrôle de performance (au moins 4 passages) est recommandé pour disposer de données fiables pour le pilotage du troupeau, mais n'est pas obligatoire. Les éleveurs qui ne sont pas adhérents au contrôle laitier seront sensibilisés à l'intérêt du contrôle laitier pour être plus performants. Une visite conjointe avec le contrôle laitier peut être réalisée dans cette finalité.

THEMATIQUES ABORDEES :
- Production laitière :
. Production laitière par chèvre
. Composition et qualité du lait
. % lait d'hiver
- Alimentation :
. Assolement
. Prairies et fourrages
. Ration au tarissement et au pic de lactation. Ajustement de l'alimentation en fonction de la production laitière.
. Regard neutre sur le système d'alimentation
- Conduite de l'élevage :
. Génétique et reproduction
. Elevage des chevrettes
. Lots
. Sanitaire
. Efficacité alimentaire
. Bâtiments, matériel
. Travail

2. EXEMPLE DE CONTRAT INDIVIDUEL

Logo structure

CONTRAT INDIVIDUEL APPUI PILOTAGE DU TROUPEAU CAPRIN

Entre

Exploitation : Raison sociale : .....

Prénom : ..... NOM : .....

Domiciliée à : .....

Téléphone / email :

Et

La structure .....

représentée par le technicien caprin .....

Il est convenu ce qui suit :

La structure s'engage à

Après demande initiale de l'exploitant(e), La structure mobilise son technicien caprin pour la réalisation d'une prestation d'appui technique individuel.

La prestation d'appui technique individuel repose sur la réalisation d'un diagnostic individuel global de l'exploitation caprine (se situer, faire mieux), qui déclenche ensuite un programme de visites individuelles. Soit au total 4 visites / an (1 visite de diagnostic + 3 visites techniques), sur une durée maximale de 12 mois.

Les visites techniques, à la demande de l'exploitant(e), pourront porter sur les différentes thématiques suivantes : production laitière, alimentation, conduite de l'élevage.

Après chaque visite en élevage, le technicien produit un compte de rendu de sa visite, détaillant la nature des conseils formulés. La prestation inclut une assistance téléphonique et mail pour le suivi.

Pour l'ensemble des thématiques abordées, le technicien préconise et formule un ou des conseils.

La structure garde pour objectif de faire progresser techniquement l'exploitant(e) pour qu'il (elle) puisse en dégager un revenu optimum en fonction de ses spécificités (système alimentaire, génétique, ...).

Pour la thématique spécifique de l'alimentation, le technicien ne décide pas du choix de fournisseurs d'aliments pour l'exploitant(e). L'exploitant(e) travaille avec le fournisseur de son choix. Le technicien intervient sur la proposition de distribution d'une ration à partir d'aliments achetés par l'exploitant(e) à son fournisseur (le cas échéant). Le calcul de ladite ration se fait à partir des valeurs alimentaires fournies par le fournisseur et qui figurent sur l'emballage.

L'exploitant s'engage à

Tout exploitant (e) souhaitant bénéficier d'un accompagnement technique (visite en élevage) sollicite directement le technicien par téléphone, en fonction de son planning.

L'exploitant(e) reste maître de ses choix et de ses décisions. Il (elle) met lui (elle)-même en application le conseil formulé sur son élevage.

Fait à..... Le .....

L'exploitant | Le technicien caprin | Le responsable de la structure

ANNEXE 4 : AUTO-DIAGNOSTIC DEMONTRANT L'ABSENCE TOTALE DE BESOIN D'OUVRAGE DE STOCKAGE OU DE TRAITEMENT D'EFFLUENTS D'ELEVAGE SUR L'ENSEMBLE DE L'EXPLOITATION

DEMANDEUR
N° SIRET : _____
Raison sociale : _____
Nom et prénom du porteur de projet : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____

Projets concernés :

Projets d'investissements portant sur des bâtiments ne générant aucun effluent qui pourrait nécessiter un dispositif de stockage ou de traitement.
L'exploitation ne doit nécessiter aucun ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents d'élevage sur la totalité de ses productions animales et des sites d'élevage. Les effluents d'élevage doivent être exclusivement des fumiers compacts, non susceptibles d'écoulement, provenant d'aires paillées intégrales et pouvant être stockés au champ selon les normes en vigueur.
Aucun effluent d'élevage liquide (lisier, purin, eaux blanches, eaux vertes, eaux brunes, lixiviats de fumière, eaux de lavages d'aires souillées par des déjections) ne doit exister sur l'exploitation.
NB : le fumier compact non susceptible d'écoulement doit séjourner plus de deux mois sous les pieds des animaux pour pouvoir être stocké au champ selon les normes en vigueur.

Conclusion de l'auto diagnostic : *(cf. tableau à compléter)*		
Aucune case rouge n'est cochée. A l'issue du projet, l'exploitation ne nécessite aucun ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents d'élevage.	**Diagnostic DEXEL non obligatoire**	☐
Au moins une case rouge est cochée. A l'issue du projet, présence potentielle d'effluents d'élevage nécessitant un ouvrage de stockage ou de traitement.	**Diagnostic DEXEL obligatoire**	☐

Fait à :_____ Le : ____/____ /_____

J'atteste, nous attestons l'exactitude des informations fournies dans ce document.

Signature du chef d'exploitation et pour les GAEC signature de chaque membre du GAEC

Analyse de la nécessité de disposer d'ouvrages de stockage ou de traitement des effluents pour les productions animales présentes sur l'exploitation : (cocher les cases correspondant à vos élevages)

Types d'ateliers d'élevage présents	SITUATION Mettre une croix dans les cases correspondant à votre situation avant et après projet		
		Avant le Projet	**Après le Projet**
Vaches allaitantes ☐	Aire Paillée Intégrale avec fumier compact non susceptible d'écoulement > à 2 mois	☐	☐
	Présence d'aires d'exercice raclées ou de surfaces d'aires de couchage curées avant 2 mois	☐	☐
	Présence d'une aire de tétée utilisée en VSLM (y compris veaux rosés) Présence de fumiers et/ou jus à stocker ➔ Totalité du Fumier des VSLM et de l'aire de tétée mis sur l'API des vaches ➔	☐ ☐	☐ ☐
	Utilisation d'une étable entravée pour le logement de tout ou partie du troupeau (ne pas cocher cette case s'il s'agit d'un coin infirmerie abritant ponctuellement quelques animaux à isoler)	☐	☐
Bovins à l'engrais ☐	Aire Paillée Intégrale avec fumier compact non susceptible d'écoulement > à 2 mois	☐	☐
	Présence d'aires d'exercice raclées ou de surfaces d'aire de couchage curées avant 2 mois	☐	☐
	Utilisation d'une étable entravée pour le logement de tout ou partie des bovins à l'engrais.	☐	☐
Veaux de Boucherie ☐	Nécessite toujours un ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents (y compris en API nécessité de stocker ou traiter eaux de lavage du DAL)	☐	☐
Vaches laitières ☐	Nécessite toujours un ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents (eaux du bloc traite …)	☐	☐
Ovins Viande ☐	Aire Paillée Intégrale avec fumier compact non susceptible d'écoulement > à 2 mois	☐	☐
	Présence d'aires d'exercice raclées ou de surfaces d'aire de couchage curées avant 2 mois	☐	☐
Ovins lai ☐	Nécessite toujours un ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents (eaux du bloc traite …)	☐	☐
Caprins Viande ☐	Aire Paillée Intégrale avec fumier compact non susceptible d'écoulement > à 2 mois	☐	☐
	Présence d'aires d'exercice raclées ou de surfaces d'aire de couchage curées avant 2 mois	☐	☐
Caprins Lait ☐	Nécessite toujours un ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents (eaux du bloc traite …)	☐	☐
Equins Asins ☐	En plein air intégral ou fumier compact non susceptible d'écoulement stocké au champ	☐	☐
	Présence d'effluents à stocker dans un ouvrage	☐	☐
Porcs ☐	Nécessite un ouvrage de stockage ou de traitement d'effluents	☐	☐
Porcs en API ☐	Porcherie en aire paillée intégrale avec fumier compact non susceptible d'écoulement > à 2 mois	☐	☐
Porcs en plein air ☐	Exclusivement fumier compact stocké au champ	☐	☐
	Présence d'effluents à stocker dans un ouvrage	☐	☐
Volailles Palmipèdes ☐	Exclusivement fientes sèches ou fumier compact non susceptible d'écoulement stockés au champ **(attention au respect des nouvelles règles de biosécurité)**	☐	☐
	Présence d'effluents à stocker dans un ouvrage	☐	☐
Lapins ☐	Nécessite toujours un ouvrage de stockage d'effluents	☐	☐
Autre : …… ☐		☐	☐

ANNEXE 5 : LISTE DES STRUCTURES AGREEES EN CONTROLE LAITIER OFFICIEL (BOVIN LAIT)

Département	Organisme	Nom	Tel.
16	ECEL	COPAVENIR	05 49 44 24 54
17	ECEL	Seenovia	02 51 41 93 93
19	ECEL	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CORREZE	05 55 21 55 57
23	ECEL	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE	05 55 61 50 00
24	ECEL	DORDOGNE CONSEIL ELEVAGE	05 53 35 88 03
33	ECEL	SYNDICAT DE CONTRÔLE LAITIER DE LA GIRONDE	05 56 79 64 08
40	ECEL	LANDES CONSEIL ELEVAGE	05 58 85 45 06
47	ECEL	CHAMBRE D'AGRICULTURE - ECEL 47	05 53 77 83 52
64	ECEL	PERFORMANCE ÉLEVAGE 64	05 59 80 70 15
79	ECEL	S.A.P.E.R.F.E.L.	05 49 78 66 64
86	ECEL	COPAVENIR	05 49 44 24 54
87	ECEL	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE VIENNE	05 87 50 40 33

ANNEXE 6 : ATTESTATION D'ENGAGEMENT DANS UNE DEMARCHE DE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DE NIVEAU 2 OU 3 SUR L'ENSEMBLE DES ATELIERS DE SON EXPLOITATION

REGION NOUVELLE-AQUITAINE		
RÉGION Nouvelle-Aquitaine	ENGAGEMENT dans une démarche de CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE (niveau 2, dont AREA, et niveau 3 « Haute Valeur Environnementale »)	

1. ❑ Je m'engage dans une démarche de certification environnementale de niveau 2 **sur l'ensemble de mon exploitation** : Certification AREA ou autre certification reconnue par la Commission Nationale de Certification Environnementale (CNCE).

2. ❑ Je m'engage dans une démarche de certification environnementale de niveau 3 - HVE – Haute Valeur Environnementale : HVE-Nouvelle Aquitaine, ou tout autre certification HVE

3. ❑ J'ai bien pris connaissance du cahier des charges de cette certification et des modalités et délais pour être certifié.

4. ❑ J'ai bien pris connaissance que le document prouvant la certification (certificat) devra être fourni au plus tard au moment de la demande de paiement du solde de ma demande d'aide

5. J'ai bien pris connaissance qu'**en cas d'absence de certification, le solde de l'aide pourra ne pas être versé**, et les éventuels acomptes qui auraient été versés pourront être à rembourser.

Nom de l'exploitation :		Nom(s) et Signature(s) de l'exploitant, du gérant en cas de forme sociétaire ou tous les associés en cas de GAEC :	